

Image not found or type unknown



## en cas de refus de visa conjoint francais

Par **bilada**, le **04/01/2011** à **00:00**

salut je suis algerien et qui vis en algerie et marié ici en algerie mais avec une francaise jai fait tout les demarches et jai fait une demande de visa pour long sejour -etablissemnt- en cas de refus je ferais quoi car :les conjoints algériens ne bénéficient pas de cette facilité, introduite dans la réglementation française en 2009. C'est l'accord bilatéral de 1968 qui s'applique aux conjoints algériens. Or, cet accord ne prévoit pas la délivrance d'un visa de long séjour d'un an./.. -source : consulat generale de france a alger-

jai su ca mais en retard donc je ferais quoi please help j'attend une reponse svp